

LA CROYANCE DES CHIITES

RAFIDHITES, IMAMITES ET DUODECIMAINS

Ecrit par

ABU ʿABDILLAH IBN MUHAMMAD AS-SAʿDI
– qu’Allah lui pardonne

PREFACE PAR

MUHAMMAD IBN ʿABDILLAH AL-IMAM

TRADUIT PAR

L’EQUIPE ISLAMHOUSE

Publié par

LE BUREAU DE PRÊCHE DE RABWAH (RIYADH)

www.islamhouse.com

L’Islam à la portée de tous !

1^{ère} édition, 2014/1435

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte. La mention de la source n'est pas une condition. Les opinions du livre sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles du site ou du traducteur.

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 - Riyadh 11457

Kingdom of Saudi Arabia

Tel : +966 (0)11 - 4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)11 - 4970126

E-mail : fr@islamhouse.com

IslamHouse.com

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**AU NOM D'ALLAH, LE TOUT MISERICORDIEUX, LE TRES
MISERICORDIEUX**

PRÉFACE DU SHEIKH ABÛ NASR MUHAMMAD IBN ʿABDILLAH AL-IMÂM – QU’ALLAH LE PRÉSERVE

Louanges à Allah. J’atteste qu’il n’y pas d’autre divinité qu’Allah, Seul et sans associé, et que Muḥammad est Son serviteur et messenger.

En feuilletant les épîtres du frère Abû ʿAbdillah Ibn Muḥammad As-Saʿdî, j’y ai trouvé des récits importants, bénéfiques et convaincants pour quiconque n’a pas connaissance des Râfidhites. Ces récits rapportés constituent des arguments accablants et sans équivoque contre leurs auteurs.

Il est bon de tirer profit de cette épître, qui se veut synthétique et qui est bénéfique pour le débutant qui ne cherche pas forcément à approfondir.

Abû Naṣr Muḥammad Ibn ʿAbdillah Al-Imâm.

Mois de Shaʿbân, 1432 h.



INTRODUCTION

Louanges à Allah, le Seigneur de l'univers. J'atteste qu'il n'y pas d'autre légitime divinité qu'Allah, Seul et sans associé, et que Muḥammad est Son serviteur et messager. Qu'Allah prie sur lui, sa famille, ses compagnons et ceux qui suivent sa guidée et qu'Il les salue.

Nous avons précédemment mentionné que les Râfidhites Duodécimains sont ceux qui se propagent le plus sur le terrain, aussi bien en Iran, qu'en Irak que dans les pays du Golfe, et plus récemment en Afrique, y compris en Algérie.

Cette secte prétend que son école de pensée ne diverge en rien de celle des Sunnites, et qu'elle est victime d'injustice et d'accusations infondées.

Leurs membres sont particulièrement attachés à défendre leur école de pensée, de même qu'ils s'attachent à se camoufler en public et à invoquer en faveur des compagnons – à la télévision par exemple – alors que dans le même temps, ils les considèrent quasiment tous comme des mécréants.

En conséquence, il est de notre devoir de démasquer leurs croyances déviantes et leurs paroles viles, qu'ils essayent pourtant de dissimuler inlassablement. Comme on a coutume de dire [en Arabe] : « **C'est par tes propres propos que nous te jugeons** ».

Nous demandons à Allah qu'Il fasse triompher la Sunna et élève son étendard, et qu'Il humilie les innovations et leurs auteurs.

Louange à Allah, Seigneur de l'univers.

Abû ʿAbdillah Ibn Muḥammad As-Saʿdî, « Dâr Al-Ḥadîth » située à Maʿbar – qu'Allah veille dessus.

Rajab, 1432 h.



LEUR CROYANCE AU SUJET D'ALLAH

Ils disent : « *Nous ne sommes d'accord avec eux – les Sunnites – sur aucun dieu ni prophète, ni guide religieux. En fait, ils prennent pour Seigneur Celui dont Muhammad (ﷺ) était le prophète, et ils prennent pour prophète celui dont Abû Bakr était le successeur (calife). Or, nous ne croyons pas en ce Seigneur, ni en ce prophète. Nous affirmons au contraire qu'un Seigneur dont le prophète a pour calife Abû Bakr ne peut être notre Seigneur, et un tel prophète ne peut être le nôtre¹. »*

Est-ce que l'auteur de tels propos est musulman ou mécréant ? Aucun doute qu'il est mécréant.

Ils disent encore au sujet de Sa parole : ﴿ **Et la Terre resplendira de la lumière de son Seigneur²** ﴾ que : « *le Seigneur de la terre est en fait l'Imam de la Terre. Et lorsqu'il apparaîtra, les gens se dispenseront de la lumière du Soleil et se contenteront de la lumière de l'Imam³. »*

Observez donc la manière avec laquelle ils ont interprété « le Seigneur de la Terre » par l'Imam de la Terre, et « la lumière du Seigneur » par la lumière de l'Imam.

En fait, ils prétendent de façon mensongère que ʿAlî (عليه السلام) aurait dit : « *Je suis le Seigneur de la Terre, grâce auquel celle-ci est habitée* ». En fait, ils croient que le Seigneur est l'Imam qui habite sur Terre⁴.

Ils disent par ailleurs au sujet du verset ﴿ **Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur** ﴾ que leur imam Al-ʿAyyâshî l'a interprété comme suit : « *ce [verset] signifie que le [califat] doit être remis à ʿAlî et qu'on ne doit lui associer personne dans le califat sauf quelqu'un qui le mérite ou qui fait partie de sa famille⁵. »*

¹ Cf. « *Al-anwâr an-nuʿmâniyah* », (2/278), de Niʿmatullah Al-Jazâirî.

² S. 39, v. 69.

³ Cf. « *Tafsîr al-Qummî* », (2/253), de ʿAlî Ibn Ibrâhîm Al-Qummî – un des ouvrages de référence chez les Chiïtes.

⁴ Cf. « *Mir'ât al-anwâr wa mishkât al-asrâr* », p. 59.

⁵ Cf. « *Tafsîr al-ʿAyyâshî* », (2/353).

Ils disent aussi que « faire face à la tombe [d'Al-Husayn lors de la prière] est une obligation, même si celle-ci est dans une direction différente de la Qiblah. Et se tourner vers la tombe pour celui qui la visite est équivalent à se tourner vers la Qiblah car toutes deux sont constituées la direction qu'Allah a ordonné de prendre dans cette circonstance¹. »



¹ Cf. « *Biḥâr al-anwâr* », (101/369), d'Al-Majlisî.

LEUR CROYANCE AU SUJET DU NOBLE CORAN

La croyance des Musulmans au sujet du Noble Coran et qu'Il est la parole d'Allah révélée et incréée, prononcée par notre Seigneur avec des lettres et un son, et qu'il est indubitablement préservé de toute modification ou changement, conformément à la parole d'Allah (ﷻ) : « **En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien**¹. »

Les Musulmans croient également qu'Il est parfaitement organisé, conformément à la parole d'Allah (ﷻ) : « **Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.** »

Mais regarde, cher lecteur, ce que les Râfidhites affirment au sujet du Noble Coran.

At-Tabriṣî, qui est l'un des plus grands savants chiïtes, a dit – comme rapporté littéralement de sa propre écriture dans l'un de ses ouvrages : « *La contradiction qu'il contient – le Coran – se trouve aussi bien en termes de divergence de sens et de contradiction, en ce sens qu'il affirme quelque chose à un moment puis le nie ; qu'en termes d'éloquence, en ce sens que certains de ses passages sont d'une éloquence miraculeuse alors que d'autres font preuve de légèreté [linguistique]*². »

Par ailleurs, As-Sayid ʿAdnân Al-Bahrânî, l'un de leurs grands savants affirme : « *En résumé, les informations rapportées par les descendants [du prophète (ﷺ)] sont nombreuses, pour ne pas dire unanimes à affirmer que le Coran que l'on a en notre possession n'est pas le Coran qui a été révélé à Muḥammad (ﷺ), et qu'Il contient même des éléments qui contredisent ce qu'Allah a révélé, ainsi que d'autres modifiés et apocryphes, et que de nombreuses parties ont été supprimées, comme le nom de « ʿAlî » et « les descendants du Muḥammad », et qu'il n'est pas organisé dans l'ordre agréé auprès Allah et de Son messenger (ﷺ)*³. »

¹ S. 15, v. 9.

² Cf. « *Faṣl al-khiṭâb fi taḥrîf kitâb rabb al-ʿarbâb* » (Trad : La preuve décisive de la modification du livre du Seigneur des Seigneurs).

³ Cf. « *Mashâriq ash-shumûs ad-durriyah* ».

Le Sheikh Al-Mufid, l'un de leurs grands savants, affirme : « Je dis que d'indénombrables récits nous sont parvenus de la part des guides de la vérité parmi les descendants de Muḥammad (ﷺ) quant au caractère contradictoire du Coran et au fait que certains injustes y aient apporté des ajouts et des suppressions¹. »

Ils disent également : « Nous, nous avons en notre possession le Coran de Fâtimah (رضي الله عنها), et qui leur dira ce qu'est le Coran de Fâtimah ?! Il vaut trois fois mieux que votre Coran. Par Allah, il ne contient pas une seule lettre de votre Coran². »

Ils disent au sujet de Sa (ﷺ) parole : « **Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes** » : « Comment cette communauté peut être la meilleure alors qu'ils ont assassiné Al-Husayn Ibn ʿAlî ? En fait ce verset qui mentionne la « meilleure communauté » fait référence aux descendants du prophète. »

A propos de Sa (ﷺ) parole : « **Ô messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur** », ils disent que le verset est en réalité : « transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur au sujet de ʿAlî » en ajoutant cette dernière partie.

Quant à Sa (ﷺ) parole : « **Ceux qui ne croient pas et qui pratiquent l'injustice, Allah n'est nullement disposé à leur pardonner** », ils affirment que c'est en réalité : « **Ceux qui ne croient pas et qui pratiquent l'injustice envers les droits des descendants de Muhammad, Allah n'est nullement disposé...** » en ajoutant ces termes.

Ils disent au sujet du verset : « **Les injustes verront bientôt le revirement qu'ils [subiront] !** » que c'est en réalité : « **les injustes envers les droits des descendants de Muhammad verront bientôt...**³ »

Quant à Sa parole « **Vous saurez bientôt qui est dans un égarement évident** », ils ajoutent en disant que le verset a vraiment été révélé comme suit : « **Vous saurez bientôt, ô groupe de négateurs, alors que je vous ai informé du message de mon Seigneur au sujet de la suprématie de ʿAlî et des guides après lui – qui est dans un égarement évident** »⁴.

¹ Cf. « *Awâ'il al-maqâlât* ».

² Cf. « *Usûl al-kâfi* », (1/239), d'Al-Kulaynî.

³ Cf. « *Tafsîr al-Qummî* », (1/159).

⁴ Cf. « *Usûl al-kâfi* », (1/421).

En fait, les Râfidhites considèrent ces parties ajoutées comme des parties ayant été supprimées du livre d'Allah. Et ils disent qu'on leur a ordonné de lire le Coran, tel qu'on le connaît, dans leur prière jusqu'à ce qu'on fasse ressurgir le vrai Coran rédigé par le chef des croyants (cAlî) et qu'on puisse le lire et appliquer ses règles¹.



¹ Cf. « *Al-anwâr an-nu^cmâniyah* », (2/363) de Ni^cmatullah Al-Jazâirî.

LEUR CROYANCE AU SUJET DES ANGES

C'est une croyance erronée, basée sur le mensonge sur les Anges. Pour illustrer cela, voici certains de leurs propos :

Ils disent : « Allah a créé les anges à partir de la lumière de ʿAlî (ﷺ)¹. »

Ils disent également : « Allah a assigné quatre mille anges, hirsutes et couverts de poussière, qui pleurent la [mort de ʿAlî] jusqu'au jour de la Résurrection.² »

Ils disent aussi : « Rien n'existe dans les cieux sans qu'ils demandent à Allah la permission de visiter [la tombe] d'Al-Husayn. Chaque fois qu'un groupe descend, un autre remonte³. »

Ils affirment par ailleurs : « Les anges sont nos servants et les servants de ceux qui nous aiment⁴. »

Et ils disent : « Un ange a vu son aile cassée par châtement pour avoir refusé la suprématie de ʿAlî Ibn Abî Tâlib. Il ne fut guéri qu'après s'être frotté pleinement de la tombe d'Al-Husayn⁵. »



¹ Cf. « Al-macâlim az-zulfâ », p. 249.

² Cf. « Furûc al-kâfî », (1/325) et « Wasâ'il ash-shî'ah », (10/318).

³ Cf. « Wasâ'il ash-shî'ah », (10/322).

⁴ Cf. « Biḥâr al-anwâr », (24/335).

⁵ Cf. « Biḥâr al-anwâr », (24/341) et « Baṣâ'ir ad-darajât », p. 20.

LEUR EXAGÉRATION À PROPOS DE FÂTIMAH (ﷺ)

Ils disent : « Fâtimah (ﷺ) est une créature divine de puissance qui s'est manifestée sous la forme d'une femme¹. »

Ils disent également : « Si ce n'était pas à cause de ʿAlî, Muḥammad (ﷺ) n'aurait jamais été créé. Et si ce n'était pas à cause Fâtimah, ces deux premiers n'auraient pas été créés². »

Et ils prétendent que « Fâtimah est invulnérable, en d'autres termes qu'elle ne peut commettre aucune erreur³. »

Or, cela n'appartient qu'aux prophètes.



¹ Cf. « Al-asrâr al-fâtîmiyah », p. 355, de Muḥammad Al-Masʿûdî.

² Cf. « Al-asrâr al-fâtîmiyah », p. 98.

³ Cf. « ʿAqâ'id al-imâmiyah », p. 89, de Muḥammad Ridhâ Al-Mudhaffar.

LEUR EXAGÉRATION À PROPOS D'AL-HUSAYN (LE FILS DE  ALÎ)

Ils disent : « *La visite de la tombe d'Al-Husayn  quivaut   effectuer vingt p lerinages* » et « *qu'elle est meilleure que vingt p lerinages plus une  Umrah*¹ »

Ils attribuent mensong rement au Proph te ( ) qu'il aurait dit : « *La visite de la tombe d'Al-Husayn  quivaut   soixante-dix p lerinages effectu s par le proph te ( )*². »

Et dans un autre de leurs versions, ils disent : « *Quiconque se rend   la tombe d'Al-Husayn, en reconnaissant son droit, est comme celui qui a effectu  cent p lerinages en compagnie du messenger d'Allah ( )*³. »

Ils disent que l'un de leurs savants leur a dit : « *Si je vous informais des m rites de la visite d'Al-Husayn et des m rites de sa tombe, vous d laisseriez compl tement le p lerinage (  La Mecque) jusqu'au dernier d'entre vous*⁴. »

Par ailleurs, ils disent « *que le jour de  Arafah, Allah commence par regarder les visiteurs de la tombe d'Al-Husayn avant de regarder les p lerins*⁵. »

Ils disent encore : « *Quiconque rend visite   Al-Husayn, c'est comme s'il rendait visite   Allah devant Son tr ne*⁶. »



¹ Cf. « *Fur c al-k f * », (1/324).

² Cf. « *Was 'il ash-sh 'ah* », (10/351).

³ Cf. « *Thaw b al-a m l* » p. 52, « *Was 'il ash-sh 'ah* » (10/350), « *Bih r al-anw r* » (33/101) et « *K mil az-zy r t* ».

⁴ Cf. « *Bih r al-anw r* », (33/101) et « *K mil az-zy r t* », p. 244.

⁵ Cf. « *Al-w f * », (8/222).

⁶ Cf. « *N r al- ayn fi al-mashy il  zy rat qabr al-Husayn* », p. 49, de Muhammad Al-Astahb n ti.

LEUR EXAGÉRATION À PROPOS DE ʿALĪ IBN ABĪ TĀLIB

Ils disent que : « Lorsqu'Allah a créé Jibrîl, Il lui a demandé « Qui es-tu ? Comment t'appelles-tu ? » Jibrîl dit : « Je me suis mis alors à hésiter pour répondre jusqu'à ce qu'apparaisse ʿAlî Ibn Abî Tâlib dans le monde des lumières et m'apprenne la réponse¹. » »

Ils prétendent « qu'une fois, les anges sont entrés en conflit et ont demandé un arbitre parmi les humains. Allah leur a inspiré de choisir de leur propre gré et ils ont choisi ʿAlî. Jibrîl est alors monté avec ce dernier au ciel². »

Ils disent que « ʿAlî se posera sur une chaire le jour du Jugement, et un ange interpellera en disant : « Voici ʿAlî, le responsable du Paradis, entrera au Paradis celui qu'il (ʿAlî) voudra. » Et un autre dira : « Voici ʿAlî, le responsable de l'Enfer, entrera en Enfer celui qu'il voudra³. » »

Ils affirment : « Allah (ﷻ) n'a pas d'autre signe [de Son existence] que ʿAlî Ibn Abî Tâlib⁴. »

Ils prétendent que « ʿAlî Ibn Abî Tâlib est un secret gardé par les prophètes », et qu'Allah aurait dit : « Ô Muhammad, j'ai envoyé ʿAlî avec les autres prophètes de manière cachée tandis que je l'ai envoyé avec toi de manière visible⁵. »

Ils disent encore : « Allah n'a pas envoyé de prophète sans l'inviter à prendre ʿAlî pour chef suprême, de gré ou de force⁶. »

Ils ajoutent : « La religion [d'une personne] n'est complète qu'après avoir pris ʿAlî pour chef⁷. »

¹ Cf. « *Sharḥ az-zyârah al-jâmiʿah al-kabîrah* », p. 371, d'Ahmad Al-Ahsâ'î.

² Cf. « *Al-ikhtisâs* », p. 213, d'Al-Sheikh Al-Mufid.

³ Cf. « *Ilal ash-sharâ'ic* », p. 196, d'Al-Qummî.

⁴ Cf. « *Sharḥ az-zyârah al-jâmiʿah al-kabîrah* », p. 178.

⁵ Cf. « *Al-asrâr al-ʿalawiyah* », p. 181, de Muhammad Al-Masʿûdî.

⁶ Cf. « *Al-asrâr al-ʿalawiyah* », p. 190.

⁷ Cf. « *Al-ihtijâj* », (1/87), d'At-Tabrisî.

Ils disent par ailleurs : « *Alî entrera au Paradis avant le Prophète (ﷺ)*¹. »

Ils disent aussi : « *Alî ressuscite les morts et secoure les éprouvés de leurs épreuves*². »

Ils disent : « *Si Alî demandait à Allah de ressusciter les générations anciennes et futures, Il les ressusciterait*³. »

Ils disent : « *Allah visite la tombe du chef des croyants – Alî – avec Ses anges, et que les prophètes la visitent également, ainsi que les croyants*⁴. »



¹ Cf. « *Ilal ash-sharâ'ic* », p. 205, d'Al-Qummî.

² Cf. « *Uyûn al-mu'jizât* », p. 150, d'Al-Husayn *Abdul-Wahhâb*.

³ Cf. « *Bihâr al-anwâr* », (41/201).

⁴ Cf. « *Bihâr al-anwâr* », (100/258).

LEUR CROYANCE VIS-À-VIS DE LEURS IMAMS

Ibn Bâbûyah Al-Qummî, l'un de leurs grands savants, a dit : « Notre croyance vis-à-vis de ceux qui dénigrent l'imamat du chef des croyants (cAlî) et de ses successeurs est qu'ils sont comparables à ceux qui dénigrent la prophétie des prophètes. Quant à notre croyance sur ceux qui reconnaissent le chef des croyants mais renient l'un de ses successeurs est qu'ils sont comme ceux qui ont cru à tous les prophètes puis ont renié la prophétie de Muḥammad (ﷺ)¹. »

Ils disent également : « Ne parlez pas à propos de l'Imam, car l'Imam entend les paroles, depuis le jour où il était dans le ventre de sa mère². »

Ceci atteste de la faiblesse de leurs esprits.

Ils disent aussi : « Quiconque nie l'imamat de l'un d'entre eux – les douze imams – est au même niveau que ceux qui nient la prophétie de l'ensemble des prophètes (ﷺ)³. »

Leur sheikh Aṭ-Ṭûsî a dit : « S'opposer à l'imamat est un acte de mécréance au même titre que s'opposer à la prophétie, car ignorer ces deux choses est de même nature⁴. »

Par ces propos, ils font de la croyance à l'imamat de leur Imam un des piliers de l'Islam. Or, pas un savant sincère ne s'est exprimé ainsi, et encore moins le Seigneur de l'univers.

Al-Majlisî, l'une de leurs grandes références, a intitulé l'un des chapitres de son livre : « La suprématie des Imams sur les prophètes, et sur l'ensemble des créatures, et le pacte qu'Allah a pris des prophètes, des anges et de toutes les créatures [de les prendre pour alliés]. Et le fait que les messagers doués de fermeté⁵ n'ont été considérés ainsi que par leur amour pour les Imams⁶. »

¹ Cf. « Bihâr al-anwâr », (27/62) et « Al-i'tiqâdât », p. 111.

² Cf. « Al-yatîmah wa ad-durrah ath-thamînah », p. 119, d'As-Sayid Hâshim Al-Baḥrânî.

³ Cf. « Minhâj an-najât », p. 48, d'Al-Faydh Al-Kâshânî.

⁴ Cf. « Talkhîṣ ash-shâfi », (4/131) et « Bihâr al-anwâr », (8/368).

⁵ NdT : ce terme fait allusion dans le Coran aux cinq illustres messagers que sont Noé, Ibrâhîm, Moïse, Jésus et Muḥammad (ﷺ).

⁶ Cf. « Bihâr al-anwâr », (27/267).

Et ils disent : « *L'imamat est l'un des fondements de la religion, c'est la continuité de la prophétie.* »

Ils ajoutent même : « *Parmi les fondements indispensables de notre école de pensée, il y a le fait que les Imams disposent d'un rang que ne peut atteindre ni ange rapproché ni prophète envoyé¹.* »

Et ils vont même jusqu'à interpréter le terme de « divinité » comme ayant pour signification « Imam », notamment dans l'interprétation du verset : ﴿ **Y a-t-il une divinité avec Allah ?** 》. Ils disent en effet que d'attribuer un Imam en même temps qu'un autre Imam est une erreur².

Je dis que ce verset n'a rien à voir du tout avec le concept d'Imam. Sa signification est « Existe-t-il un dieu avec Allah ? » et bien que ce soit sous la forme interrogative, cette phrase a valeur de négation.

Ils affirment également que la vie d'ici-bas et celle de l'au-delà sont sous le contrôle dudit Imam. On cite : « *Ne sais-tu pas que la vie d'ici-bas et celle de l'au-delà appartiennent à l'Imam, qui en donne ce qu'il veut, et en reprend ce qu'il veut ?³* »

A l'opposé de cela, la croyance sunnite consiste à croire que la vie d'ici-bas, celle de l'au-delà et l'univers tout entier n'appartiennent qu'à Allah (ﷻ).

Par ailleurs, ils disent que les nobles noms d'Allah signifient en fait « l'Imam ». Dans le verset : ﴿ **C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms** 》, ils prétendent que leurs imams ont dit : « *Par Allah, nous sommes Ses plus beaux noms. Allah n'accepte les actes de Ses serviteurs qu'après qu'ils nous ont connus⁴.* »



¹ Cf. « *Al-hukûmah al-islâmiyah* », p. 52, d'Al-Khumaynî.

² Cf. « *Bi-hât al-anwâr* », (63/391).

³ Cf. « *Al-kâfi* », (1/407-410), de leur imam Al-Kulaynî.

⁴ Cf. « *Uṣûl al-kâfi* », (1/143).

LA DISSIMULATION ET LE MENSONGE SONT LA BASE DE LEUR RELIGION

La « dissimulation » telle que définie par leurs savants consiste à « *dire ou faire le contraire de ce qu'on croit dans le but de repousser le mal ou de préserver sa dignité*¹ ».

Ils disent à ce sujet : « *La dissimulation fait partie intégrante de notre religion et de celle de nos ancêtres. Ainsi, pas de foi sans dissimulation*². »

Ils ajoutent : « *Neuf dixièmes de la religion résident dans la dissimulation. Et celui qui ne dissimule pas n'a pas de religion.* » Egalement : « *La dissimulation fait partie de la religion d'Allah*³. » Par ailleurs : « *La religion sur laquelle vous êtes, quiconque la dissimule, Allah l'honorera, et quiconque la diffuse, Allah l'humiliera*⁴. »

Ils disent également : « *La dissimulation est obligatoire. Quiconque la délaisse est comparable à celui qui délaisse la prière. Et ils interprètent la parole d'Allah (ﷻ) : ﴿ **Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux** ﴾ par la signification suivante : « *Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus connaisseur en dissimulation*⁵. »*

En outre, ils inventent sur le prophète (ﷺ) qu'il aurait dit : « *Le croyant dépourvu de dissimulation est comparable au corps sans âme*⁶. »

Et ils inventent sur ʿAlî (ؓ) qu'il aurait dit : « *La dissimulation est parmi les meilleures œuvres du croyant. Par son biais, il protège sa personne et ses frères des pervers*⁷. »



¹ Cf. « *Ash-shîʿah fil-mîzân* », p. 48.

² Cf. « *Uṣūl al-kâfi* », (2/219).

³ Cf. « *Uṣūl al-kâfi* », (2/217).

⁴ Cf. « *Uṣūl al-kâfi* », (2/217).

⁵ Cf. « *Al-iʿtiqâdât* », p. 1274.

⁶ Cf. « *Tafsîr al-ʿAskarî* », p. 162.

⁷ Cf. « *Tafsîr al-ʿAskarî* », p. 162.

LEURS PROPOS DÉPLAISANTS À L'ÉGARD DU PROPHÈTE (ﷺ) ET DES MEMBRES DE SA FAMILLE

Ils affirment que le prophète (ﷺ) aurait dit à ʿAlî : « Ô ʿAlî, Allah (ﷻ) m'a fait porter les péchés de tes partisans puis il me les a pardonnés¹. »

Ils disent également : « Il n'est pas avéré que le prophète (ﷺ) ait eu des filles autres que Fâtîmah. Quant aux autres, ce sont en fait les filles de Khadîjah, issues de son premier mari². »

N'est-ce pas là une vulgaire atteinte à la paternité du prophète (ﷺ), et une calomnie envers ses filles ?!

Ils disent par ailleurs : « Lorsque le prophète (ﷺ) est né, il n'y avait pas de lait pour le nourrir, alors Abû Tâlib lui a donné son propre sein et Allah en a fait sortir du lait. Cela a duré quelques jours jusqu'à ce qu'Abû Tâlib soit tombé³ sur Halîmah As-Saʿdiyyah et lui a laissé le prophète⁴. »

Et ils disent au sujet de la parole d'Allah (ﷻ) : **« Et quiconque aura été aveugle ici-bas, sera aveugle dans l'au-delà, et sera plus égaré [encore] de la bonne voie »** qu'elle a été révélée au sujet de ʿAbdullah Ibn ʿAbbâs et de son père Al-ʿAbbâs, l'oncle paternel du prophète (ﷺ)⁵.

As-Sayid ʿAlî Gharawî, l'un de leurs grands savants à Al-Hûzah en Iran, dit que « le sexe du prophète (ﷺ) entrera inévitablement en Enfer, car il a eu des rapports avec certaines polythéistes – visant par cela ʿĀishah et Hafṣah⁶. »

Ils disent au sujet du verset **« Quel mauvais allié, et quel mauvais compagnon »** qu'elles s'adressent à Al-ʿAbbâs, l'oncle du prophète (ﷺ)⁷.

¹ Cf. « ʿIlal ash-sharâʿiʿ », p. 208, d'Al-Qummî.

² Cf. « Al-istighâthah fî bidaʿ ath-thalâthah », p. 108.

³ NdT : càd qu'il ait forniqué avec elle. Qu'Allah nous préserve de ces odieuses accusations qui ne visent qu'à dénigrer le prophète et sa noble religion !!

⁴ Cf. « Uṣûl al-kâfi », (1/448).

⁵ Cf. « Biḥâr al-anwâr », (22/289).

⁶ Cf. « Lillah thumma lit-târîkh », p. 22, de Husayn Al-Mûsawî.

⁷ Cf. « Rijâl al-Kûshî », p. 54.

Par ailleurs, ils disent que « le prophète (ﷺ) ne dormait pas sans embrasser le visage de Fâtimah, et qu'il posait son visage entre ses seins¹. »



¹ Cf. « *Biḥâr al-anwâr* », (22/289).

LEUR HAINE ET LEUR ANATHÈME ENVERS LES MÈRES DES CROYANTS ^cAÏSHAH ET HAFSAH¹

Ils disent notamment : « Ô Allah, maudis ^cAïshah et Hafsah et maudis quiconque agrée leurs œuvres !² »

Ils ajoutent : « Nous croyons sans le moindre doute que Mu^cawwiyah, Talhah, Az-Zubayr et l'autre femme – c'ad ^cAïshah – sont mécréants³. » Et ils surnomment ^cAïshah la mère des croyants « la mère des vices⁴. »

Ils prétendent : « ^cAïshah a regroupé quarante dinars par trahison puis les a distribués à ceux qui haïssent ^cAlî⁵. »

Ils disent : « Hafsah a mécré lorsqu'elle a dit : « **Qui t'a informé de cela ?** » et qu'elle et ^cAïshah se sont regroupées pour servir du poison à boire au prophète (ﷺ), et que lorsqu'il fut informé de leur entreprise, il a pensé à les tuer, mais elles ont juré qu'elles ne l'avaient pas fait. Alors Allah a révélé : « **Ô vous qui avez mécré ! Ne vous excusez pas aujourd'hui.** »⁶ »

Et ils disent au sujet du verset : « **Et ne faites pas comme celle qui défaisait brin par brin sa quenouille après l'avoir solidement filée, en prenant vos serments comme un moyen pour vous tromper les uns les autres** » que c'est ^cAïshah qui est revenue sur ses serments. »

Ils prétendent que « lorsque leur faux Mahdî⁷ qu'ils attendent apparaîtra, il viendra appliquer la sentence fatale sur ^cAïshah car elle aurait forniqué⁸. »

¹ NdT : elles sont toutes deux les mères des croyants, les femmes du prophète et les filles des illustres compagnons Abû Bakr et ^cUmar, pour qui les chiites éprouvent une haine et une rancœur sans fin.

² Cf. « *La'âlî al-akhbâr* », (4/92), d'At-Tûrsîrkânî.

³ Cf. « *Mahâsin al-i'tiqâd fî usûl ad-dîn* », p. 86, d'Al-Bahrânî.

⁴ Cf. « *As-sîrât al-mustaqîm* », (3/161), d'Al-Bayâdhî.

⁵ Cf. « *Mashâriq anwâr al-yaqîn* », p. 86, d'Al-Bursî.

⁶ Cf. « *As-sîrât al-mustaqîm* », (3/186), d'Al-Bayâdhî.

⁷ NdT : Le Mahdî fait également partie de la croyance sunnite, bien qu'il n'existe que très peu de hadiths authentifiés à son sujet, la plupart des récits étant des inventions chiïtes.

⁸ « Cf. « *Ilal ash-sharâ'îc* », p. 303, d'Al-Qummî.



LEUR ANATHÈME CONTRE L'ENSEMBLE DES COMPAGNONS ET LEURS ACCUSATIONS ENVERS ABÛ BAKR ET ʿUMAR

Ils jugent les compagnons comme étant tous mécréants ayant apostasié après le prophète (ﷺ), à leur tête Abû Bakr et ʿUmar, hormis trois d'entre eux : « *Al-Miqdâd, Abû Dharr et Salmân*¹ ».

Ils calomnient sur Abû Bakr en disant « *que lorsqu'il priait derrière le messenger d'Allah (ﷺ), il accrochait une statuette autour de son cou et se prosternait pour elle*². »

Ils prétendent que lorsque leur faux Mahdî attendu apparaîtra, « *il se rendra à Médine et fera sortir Al-Lât et Al-ʿUzzâ – visant par cela Abû Bakr et ʿUmar – pour les brûler*³. »

Ils disent également que « *Pharaon et Hâmân sont en fait Abû Bakr et ʿUmar*⁴. »

Et dans leur invocation pécheresse, ils disent : « *Ô Allah, maudis les deux statues de Quraysh, leur sorcellerie, leur tyrannie – visant Abû Bakr et ʿUmar – et leurs deux filles – visant par cela ʿAishah et Hafṣah*⁵. »

Ils disent au sujet de la parole d'Allah : ﴿ **Et les mécréants diront : « Seigneur, fais-nous voir ceux des djinns et des humains qui nous ont égarés** ﴾ que « *ceux des djinns fait allusion à ʿUmar car il était un diable*⁶. »

Ils invoquent contre ʿUmar en disant : « *Le tyran, bâtard, l'imposteur, le menteur ʿUmar Ibn Al-Khattâb. Que la malédiction et le châtement le touchent le jour du rassemblement et des comptes*⁷. »

¹ Cf. « *Ar-rawdhah min al-kâfi* », (8/245) d'Al-Kulaynî.

² Cf. « *Al-anwâr an-nuʿmâniyah* », (1/53) de Niʿmatullah Al-Jazâirî.

³ Cf. « *Ar-rajʿah* », p. 112, d'Al-Aḥsâ'î.

⁴ Cf. « *Ilzâm an-nâsib fi ithbât al-hujjat al-ghâ'ib* », (2/264), de ʿAlî Al-Hâ'ir.

⁵ Cf. « *Al-miṣbâh* », p. 552, d'Al-Kafʿamî.

⁶ Cf. « *Mir'ât al-ʿuqûl* », (26/428), d'Al-Majlisî.

⁷ Cf. « *ʿIqd ad-durar* », p. 26.

Ils disent que « lorsque ^cUmar était malade, on le soignait avec du sperme » et d'autres choses tout aussi répugnantes à mentionner¹.

Par ailleurs, ils disent : « L'Enfer a sept portes, la première d'entre elles est pour l'injuste Zurayq² – càd Abû Bakr – la deuxième est pour le renard – càd ^cUmar, qu'ils prétendent appeler ainsi à cause pour sa roublardise et son vice – et la troisième est pour ^cUthmân³. »

Ils inventent au sujet d'Abû Bakr « qu'il cacherait au fond de lui qu'il pense que le prophète (ﷺ) est un sorcier⁴. »

Ils disent aussi que « Satan (Iblîs) est au-dessus de ^cUmar en Enfer⁵. »

Ils disent au sujet de la parole d'Allah : ﴿ Elles sont encore semblables à des ténèbres sur une mer profonde: des vagues la recouvrent, [vagues] au-dessus desquelles s'élèvent d'autres vagues, sur lesquelles il y a [d'épais] nuages. Ténèbres [entassées] les unes au-dessus des autres ﴾

Ils interprètent « les ténèbres » par « Abû Bakr et ^cUmar », « des vagues » par « ^cUthmân, qu'ils qualifient d'idiot », « d'autres vagues » par « Talhah et Az-Zubayr » et « Ténèbres [entassées] les unes au-dessus des autres » par « Mu^câwiyah » !⁶

Et ils décrivent de manière odieusement inventée « que ^cUthmân (ﷺ) était un homme efféminé et qu'on se jouait de lui⁷. »

Ils ajoutent ailleurs que « ^cUthmân était un fornicateur, joueur de tambour et efféminé⁸. »



¹ Cf. « Al-anwâr an-nu^cmâniyah », (1/63).

² NdT : ils font allusion à un vers de poésie de Sibawayh dans lequel Zurayq est un voleur comparé à un renard.

³ Cf. « Bi^hâr al-anwâr », (8/302), d'Al-Majlisî.

⁴ Cf. « Al-ikhtisâs », p. 19.

⁵ Cf. « Al-ma^câlim az-zulfâ », p. 324.

⁶ Cf. « Taf^sîr al-Qummî », (2/106) et « Bi^hâr al-anwâr », (23/304).

⁷ Cf. « Al-anwâr an-nu^cmâniyah », (1/45).

⁸ Cf. « As⁻sirât al-mustaqîm », (3/30), d'Al-Bayâdhî.

LEUR HAINE CONTRE LES SUNNITES

Selon eux, quiconque n'est pas chiite est nécessairement sunnite, et ils appellent les sunnites « rebelles » ou bien « gens de la masse. »

Husayn Al-Mûsawî, qui était l'un des leurs puis s'est repenti, a dit : « L'ensemble des chiites croient que le Sunnite est impur, et ils l'ont associé au mécréant, au polythéiste et au porc. » Il raconte : « Un jour, mon père a accordé l'hospitalité à un homme puis s'est rendu compte qu'il était sunnite. Lorsque l'homme est reparti, mon père a ordonné qu'on brûle le matelas dans lequel il a dormi, et qu'on purifie soigneusement les récipients desquels il s'est nourri¹. »

Ils disent : « Le jour du jugement, les bonnes actions des Sunnites seront données aux Chiites et les mauvaises actions des Chiites seront reversées aux Sunnites, puis ces derniers seront jetés en Enfer². »

Par ailleurs, ils disent : « Le prix du sang pour un Sunnite est comme celui d'un bouc, bien que le bouc soit meilleur qu'eux. Et il est inférieur au prix de leur petit frère – le chien de chasse – et au prix de leur grand frère – le juif³. »

Ils disent encore : « Lorsque deux hadiths sont en contradiction, prenez celui qui s'oppose aux pratiques des gens de la masse – c'est-à-dire les Sunnites. Et tout ce qui s'oppose aux gens de la masse contient la guidée. »

Ils disent : « Par Allah, il ne leur reste rien de la vérité, si ce n'est qu'ils s'orientent vers la Qibla (lors de la prière) !⁴ »

L'un des leurs dit aussi : « Le sang du Sunnite est licite, mais je crains pour toi [si tu le tues]. Si tu peux faire tomber un mur sur lui ou le noyer dans l'eau sans qu'on puisse témoigner contre toi, alors fais-le⁵. »

Ils jugent : « Les Sunnites sont mécréants et impurs, à l'unanimité des savants chiites duodécimains. Et ils sont pires que les Juifs et les Chrétiens. Et parmi les signes du rebelle, il y a le fait qu'il donne priorité à autrui sur ^àAlî⁶. »

¹ Cf. « Lillah thumma lit-târîkh », p. 77, de Husayn Al-Mûsawî.

² Cf. « Bihâr al-anwâr », (5/247).

³ Cf. « Al-anwâr an-nu^cmâniyah », (3/308).

⁴ Cf. « Al-fuṣūl al-muhimmah », p. 325-326.

⁵ Cf. « Bihâr al-anwâr », (27/231) et « Wasâ'il ash-shî'ah », (18/463).

⁶ Cf. « Al-anwâr an-nu^cmâniyah », (2/206-207).

Husayn Al-Mûsawî dit : « Un jour j'étais en compagnie d'Al-Khumaynî et il m'a dit : « Sayid Husayn, le temps est venu pour mettre à exécution les recommandations des Imams – paix à eux. Nous allons verser le sang des rebelles – càd des sunnites – nous allons tuer leurs enfants et laisser leurs femmes mourir. Nous ne laisserons personne d'entre eux échapper au châtement, et leurs biens reviendront en totalité aux partisans d'Ahl Al-Bayt¹. »



¹ Cf. « Lillah thumma lit-târîkh », p. 84, de Husayn Al-Mûsawî.

LEUR ACCUSATION DE MÉCRÉANCE ENVERS L'ENSEMBLE DES MUSULMANS

Ils disent : « *Tous les gens sont des enfants de prostituées, sauf nos partisans*¹. »

Ils jugent que le musulman est en droit d'être tué, et s'autorisent ses biens, et le considèrent comme un mécréant agresseur dans la plupart des règles religieuses.

Ils disent par exemple : « *Quiconque n'est pas duodécimain est mécréant polythéiste*². »

Ils disent que « *leur Mahdî viendra venger les Chiïtes de leurs ennemis, les musulmans. Quant aux Juifs et Chrétiens, il pactisera avec eux pour la paix*³. »

Ils prétendent : « *Pas un enfant ne naisse sans qu'un diable ne soit présent. S'il sait que le nouveau-né est de nos partisans, il le protège de Satan. Mais s'il n'est pas de nos partisans, il met son doigt dans son anus et l'enfant est alors perverti et si c'est une fille, dans son vagin et elle devient perverse*⁴. »



¹ Cf. « *Ar-rawdhah min al-kâfi* », (8/285), d'Al-Kulaynî.

² Cf. « *Tanqîh al-maqâl fi 'ilm ar-rijâl* », p. 208, d'Al-Mâqumânî.

³ Cf. « *Bihâr al-anwâr* », (25/376).

⁴ Cf. « *Tafsîr al-^cAyyâshî* », (2/218), de Muḥammad Al-^cAyyâshî.

LE MAHDI INVENTÉ ET ATTENDU PAR LES CHIITES

Ils prétendent que « *ce Mahdî jugera par les lois de Dâwûd et Sulaymân, et qu'on lui demandera pas de compte*¹. »

Ils affirment également que « *le corps de leur prétendu Mahdî est un corps israélite*². »

Ils disent : « *Lorsque le Mahdî surgira, il n'y aura rien d'autre entre lui et les Arabes Qurayshites que l'épée*³. »

Ils disent également qu'il dira : « *Il ne reste rien entre nous et les Arabes hormis l'égorgement, en plaçant sa main au niveau de son cou*⁴. »

Ils ajoutent : « *Le Mahdî détruira la Mosquée Sacrée et la Mosquée Prophétique, jugera par les lois de la famille de Dâwûd, il s'adressera à Allah par Son nom hébraïque et tuera même deux tiers des gens de la Terre*⁵. »

Ils disent : « *Il viendra avec un nouvel ordre, un nouveau livre et une nouvelle règle*⁶. »

Ils ajoutent : « *Si les gens savaient ce qu'il allait faire lorsqu'il surgira, ils auraient préféré ne pas le voir, à cause du [grand] nombre de gens qu'il tuera. A tel point que beaucoup de gens croiront qu'il n'est pas de la famille de Muḥammad, pensant que s'il l'avait été, il aurait certainement été clément*⁷. »



¹ Cf. « *Ghaybat an-Nuḥmânî* », p. 169.

² Cf. « *Al-imâm al-mahdî: min al-wilâdah ilâ azh-zhuhûr* », p. 53, de Muḥammad Al-Qazwîni.

³ Cf. « *Al-ghaybah* », de Muḥammad An-Nuḥmân, p. 154.

⁴ Cf. « *Al-ghaybah* », p. 155.

⁵ Cf. « *Bihâr al-anwâr* » (25/338), « *Usûl al-kâfi* » (1/397), « *Al-ghaybah* » p. 326, « *Ar-rajâh* », p. 51.

⁶ Cf. « *Bihâr al-anwâr* », (52/354) et « *Ghaybat an-Nuḥmânî* », p. 154.

⁷ Cf. « *Bihâr al-anwâr* », (52/353) et « *Ghaybat an-Nuḥmânî* », p. 135.

LEUR SANCTIFICATION DE KARBALÂ'¹

Ils racontent que « *La Ka'bah fut prise de fierté envers Karbalâ' mais Allah lui a inspiré de se taire et de ne pas se vanter par rapport à Karbalâ', car c'est la place bénie dans laquelle Allah a parlé à Moïse, le lieu de naissance du Messie (Jésus), le lieu sur lequel la tête d'Al-Husayn fut lavée, et duquel Muḥammad fut élevé au monde céleste².* »

Toutes ces allégations sont mensongères, ténèbres entassées les unes sur les autres.

Ils prétendent au sujet de la terre voisine de la tombe d'Al-Husayn à Karbalâ' « *qu'elle est une guérison contre tout mal et un apaisement contre toute peur³.* » Et ajoutent : « *Frottez vos enfants de la terre d'Al-Husayn, car elle est une sécurité⁴.* »

Et ils incitent à « *déposer de la terre d'Al-Husayn dans la tombe du mort pour qu'elle le protège du châtement de la tombe⁵.* »

Ils disent : « *Si tu as peur d'une autorité, ou d'autre, ne sors pas de ta maison sans prendre avec toi de terre de la tombe d'Al-Husayn⁶.* »

Ils prétendent que « *de se prosterner sur cette terre brûle les sept voiles⁷ [qui empêchent selon eux les œuvres d'être acceptées].* »

Tout cela n'est que mythes et légendes, une raison saine ne peut le croire, et Allah n'a pas révélé la moindre preuve à ce sujet.



¹ NdT : ville d'Irak, située à 100 km au sud-ouest de Baghdâd, elle abrite selon leurs prétentions le tombeau d'Al-Husayn.

² Cf. « *Al-anwâr an-nu'mâniyah* », (2/85).

³ Cf. « *Amâlî* », p. 325, d'At-Tûsî.

⁴ Cf. « *Kâmil az-zyârât* », p. 278, « *Bihâr al-anwâr* », p. 101-124. NdT: le terme employé laissent entendre qu'ils signifient par "frotter" le fait de frotter la gencive du nouveau-né, comme le faisait le prophète (ﷺ) avec une datte.

⁵ Cf. « *Wasâ'il ash-shî'ah* », (2/742).

⁶ Cf. « *Amâlî* », p. 325, et « *Bihâr al-anwâr* », (101-117).

⁷ Cf. « *Misbâh al-mujtahid* », p. 511, d'At-Tûsî et « *Bihâr al-anwâr* », (101-135).

LEUR HAINE ENVERS LA MECQUE ET MÉDINE

Ils affirment que « *Les gens de La Mecque mécroient ouvertement en Allah et que les gens de Médine sont plus vicieux que les gens de La Mecque, soixante-dix fois plus vicieux*¹. »

Husayn Al-Mûsawî relate : « *J'étais dans une assise en compagnie de l'Imam Al-Khumaynî et celui-ci m'a dit : « [...] et nous allons rayer La Mecque et Médine de la surface de la Terre car ces deux villes sont devenues les bases des Wahhabites. Or il est nécessaire que Karbalâ', la terre d'Allah, bénie et sainte, devienne la direction (Qiblah) des musulmans dans leur prière. Nous allons ainsi réaliser le rêve des Imams...*² » »



¹ Cf. « *Usûl al-kâfi* », (2/410).

² Cf. « *Lillah thumma lit-târîkh* », p. 84, de Husayn Al-Mûsawî.

LEUR HAINE ENVERS L'ÉGYPTÉ

Ils disent : « *On ne guide à cette Égypte mortuaire que les gens à la durée de vie la plus courte.* »

En ajoutant : « *Conquérez l'Égypte mais ne cherchez pas à y demeurer. Car cela provoque l'indifférence¹.* »

Et ils ont dit : « *Ne mangez pas ce qui vient de ses fours, et ne lavez pas vos têtes de sa terre, car cela provoque l'humiliation et emporte la jalousie².* »

Ils racontent que « *Les gens d'Égypte ont été maudits par la parole de Dâwûd, et que certains d'entre eux ont été transformés en singes et en porcs.* »

Ils disent : « *Chaque fois qu'Allah S'est mis en colère contre les fils d'Israël, Il les a fait entrer en Égypte, et chaque fois qu'Il a été Satisfait d'eux, Il les en a sortis³.* »



¹ Cf. NdT : le terme d'indifférence signifie dans ce chapitre l'indifférence conjugale dans laquelle le mari ne ressent aucune jalousie lorsque sa femme est convoitée, approchée ou touchée par d'autres hommes. Ce genre d'attitude est passible d'un grand châtement dans l'au-delà, comme le montrent plusieurs hadiths.

² Cf. « *Bihâr al-anwâr* », (60-211).

³ Cf. « *Tafsîr Al-Qummî* », (2/241) et « *Furûc al-kâfî* », (6/501).

LEUR INDÉCENCE ENVERS LES FEMMES

Parmi les signes qu'ils abusent des femmes comme d'un objet, il y a le fait qu'ils mettent leur intimité en location.

Lorsque l'un d'eux voyage, il prête son épouse à son voisin, ou à son ami ou à une personne de son choix et lui autorise de faire ce qu'il veut avec elle pendant toute la durée de son voyage, dans le but qu'elle ne fornique pas pendant son absence !! Et lorsqu'une personne s'arrête pour demander l'hospitalité et qu'ils veulent l'honorer, le propriétaire de la maison prête son épouse à son invité pendant toute la durée de son séjour auprès d'eux en lui autorisant ce qu'il veut.

On retrouve parmi les savants qui leur ont émis ces fatwas : As-Sîstânî, As-Sadr, Ash-Shîrâzî, At-Tubâtubâ'î, Al-Burûjirdî et d'autres...¹

Je dis : « Quiconque fait ce genre de chose est sans aucun doute un indifférent conjugal, or l'indifférent ne rentre pas au Paradis et ne sent pas son odeur. »

Parmi leur impudicité envers les femmes, on note qu'ils leur autorisent l'homosexualité, et ils attribuent ces fatwas de manière mensongère et calomnieuse à Abû 'Abdillâh Ja'far As-Sâdiq et Abû Al-Hasan Ar-Ridhâ.

De plus, ils autorisent de profiter sexuellement des femmes². On retrouve qu'ils disent notamment « *qu'il est autorisé de profiter des belles femmes, qu'elles soient mariées ou libertines*³ ».

Dans le même registre, ils disent « *que la femme dont on profite [sexuellement] n'est pas comptabilisée dans les quatre [femmes autorisées au mariage], car cette première n'est pas répudiée et n'a pas de droit à l'héritage, elle est simplement mise à location*⁴. »

¹ Cf. « *Lillah thumma lit-târîkh* », p. 45-47, de Husayn Al-Mûsawî.

² NdT : il est question dans ce chapitre de ce qu'ils appellent « *Al-Mut'ah* » - traduit par le terme « profiter » - qui est un mariage temporaire de simple jouissance qui peut même durer quelques heures, et qui permet de profiter sexuellement de n'importe quelle femme sans limite.

³ Cf. « *Al-furûc min al-kâfi* », (5/462).

⁴ Cf. « *Al-furûc min al-kâfi* », (5/451).

Et « *qu'il est autorisé de profiter des femmes libertines et connues pour leur perversion, et qu'il est même encouragé religieusement de le faire*¹. »

Et parmi leurs inventions forgées contre le prophète (ﷺ), ils rapportent qu'il aurait dit : « *quiconque profite d'une femme croyante, c'est comme s'il avait visité la Ka'bah soixante-dix fois.* »

Est-ce qu'une telle parole est acceptable pour un doué de raison ?

Parmi leurs autres inventions contre le prophète (ﷺ), le fait qu'il aurait dit : « *Quiconque profite [d'une femme] une fois sera préservé de la colère du Tout-Puissant, quiconque profite deux fois sera rassemblé avec les vertueux, quiconque profite trois fois sera en ma compagnie dans les Jardins*². »

Parmi leurs autres inventions contre le prophète (ﷺ), il aurait également dit : « *Quiconque profite [d'une femme] une fois, son degré sera comme celui d'Al-Husayn. Quiconque profite deux fois, son degré sera comme celui d'Al-Hasan. Quiconque profite trois fois, son degré sera comme celui de 'Alî Ibn Abî Tâlib. Et quiconque profite quatre fois, son degré sera comme le mien*³. »

Est-ce que le degré du prophète et de celui des membres de sa famille est si facile à obtenir ?!

On retrouve parmi leurs mensonges envers Abû 'Abdillah Ja'far As-Sâdiq « *qu'il aurait permis que l'on abuse d'une jeune fille âgée de dix ans*⁴. » Et même pire ! « *Al-Khumaynî voit qu'il est autorisé d'abuser d'une fille nourrisson* !⁵ »

Il est connu que de le mariage temporaire avec les femmes était permis à l'époque préislamique. Et lorsque l'islam est venu, il a dans un premier temps laissé sa pratique puis l'a définitivement interdit le jour de Khaybar, comme cela est relaté par 'Alî Ibn Abî Tâlib (رضي الله عنه). Il dit en effet : « *Le messager d'Allah a interdit le jour de Khaybar la viande d'âne domestique, et le mariage temporaire*⁶. »



¹ Cf. « *Bihâr al-anwâr* », (100/319).

² Cf. « *Man lâ yahdhuru al-faqîh* », (3/366).

³ Cf. « *Tafsîr minhaj as-sâdiqîn* », de Sayid Fathullah Al-Kâshânî.

⁴ Cf. « *Uṣūl al-kâfi* », (5/463) et « *At-tahdhîb* », d'At-Tûsî, (7/255).

⁵ Cf. « *Tahrîr al-wasîlah* », (2/241), du même auteur.

⁶ Cf. « *Lillah thumma lit-târîkh* », p. 37.

AVIS JURIDIQUES ÉTRANGES CHEZ LES CHIITES

Ils disent : « *faire les ablutions en même temps que le bain rituel est proscrit*¹. »

Alors que la tradition du prophète (ﷺ) consistait à faire les ablutions puis le bain rituel.

Ils disent par ailleurs que « *prier avec un habit impur est autorisé et n'annule pas la prière*². »

Ils disent aussi « *qu'il est autorisé de se diriger vers autre que la Qiblah dans la prière surérogatoire*³. »

Ils disent que « *quiconque prie nu en cachant son sexe avec un peu de terre – sans nécessité – sa prière est valide*⁴. »

Ils disent « *qu'il est autorisé de manger et de boire durant la prière*⁵. »

Ils disent que « *manger la peau des animaux n'annule pas le jeûne*⁶. »

Certains d'entre eux disent « *qu'il n'est pas obligatoire de cacher sa nudité durant le pèlerinage*⁷. »

Ils disent « *qu'il est autorisé de pratiquer la sodomie avec une femme*⁸. »

Ils affirment encore d'autres choses, que j'ai trouvé répugnantes de mentionner.

Louange à Allah, le Seigneur de l'univers.



¹ Cf. « *Musnad ash-shî'ah* », (1/128).

² Cf. « *Al-muqni'* », p. 36.

³ Cf. « *Al-muqni'* », p. 53.

⁴ Cf. « *As-sarâ'ir* », (1/252), d'Ibn Idrîs.

⁵ Cf. « *Sharâ'ic al-islâm* », (1/101).

⁶ Cf. « *Fiqh al-Khaw'î* », (12/157).

⁷ Cf. « *Wasâ'il ash-shî'ah* », (13/44).

⁸ Cf. « *Al-kâfî* », (5/54).

TABLES DES MATIÈRES

PRÉFACE DU SHEIKH ABÛ NASR MUHAMMAD IBN ʿABDILLAH AL-IMÂM – QU’ALLAH LE PRÉSERVE	- 4 -
INTRODUCTION.....	- 5 -
LEUR CROYANCE AU SUJET D’ALLAH.....	- 6 -
LEUR CROYANCE AU SUJET DU NOBLE CORAN.....	- 8 -
LEUR CROYANCE AU SUJET DES ANGES.....	- 11 -
LEUR EXAGÉRATION À PROPOSE D’AL-HUSAYN (LE FILS DE ʿALĪ).....	- 13 -
LEUR EXAGÉRATION À PROPOS DE ʿALĪ IBN ABĪ TĀLIB	- 14 -
LEUR CROYANCE VIS-À-VIS DE LEURS IMAMS	- 16 -
LA DISSIMULATION ET LE MENSonge SONT LA BASE DE LEUR RELIGION.....	- 18 -
LEURS PROPOS DÉPLAISANTS À L’ÉGARD DU PROPHÈTE (ﷺ) ET DES MEMBRES DE SA FAMILLE	- 19 -
LEUR HAINE ET LEUR ANATHÈME ENVERS LES MÈRES DES CROYANTS ʿAĪSHAH ET HAFSAH.....	- 21 -
LEUR ANATHÈME CONTRE L’ENSEMBLE DES COMPAGNONS ET LEURS ACCUSATIONS ENVERS ABÛ BAKR ET ʿUMAR.....	- 23 -
LEUR HAINE CONTRE LES SUNNITES.....	- 25 -
LEUR ACCUSATION DE MÉCRÉANCE ENVERS L’ENSEMBLE DES MUSULMANS.....	- 27 -
LE MAHDI INVENTÉ ET ATTENDU PAR LES CHIITES.....	- 28 -
LEUR SANCTIFICATION DE KARBALĀ’.....	- 29 -
LEUR HAINE ENVERS LA MECQUE ET MÉDINE	- 30 -
LEUR HAINE ENVERS L’EGYPTE	- 31 -
LEUR INDÉCENCE ENVERS LES FEMMES.....	- 32 -
AVIS JURIDIQUES ÉTRANGES CHEZ LES CHIITES	- 34 -
TABLES DES MATIÈRES.....	- 35 -

عَقِيدَةُ الشَّيْعَةِ الرَّافِضَةِ الْإِمَامِيَّةِ الْإِثْنَى عَشْرِيَّةِ

باللغة الفرنسية

بتأليف :

أبو عبد الله بن محمد السعدي - عفا الله عنه

ترجمة : قسم الترجمة الفرنسي لدار الإسلام

1435/20١٥

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة
Islamic Propagation Office in Rabwah
P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065
FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com
<http://www.islamhouse.com>